



## CENTRE SOCIOCULTUREL S<sup>T</sup> EXUPÉRY

Antenne Nord  
Rue Paul Claudel

59229 Tétéghem-Coudekerque-Village

Tél 03.28.58.73.02

Fax 03.28.21.52.86

Antenne Sud  
3 route du Chapeau Rouge

Tél 03.28.63.03.15

Fax 03.28.61.52.78

www.ville-tcv.fr



### VILLE DE TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE

#### REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT

Accueils de Loisirs Enfance

Groupe scolaire Desoutter

Ecole Maternelle et Primaire

Responsable du Secteur Enfance Sandrine Picquet 03 28 58 73 06

Applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019

#### **Article 1 - Objet**

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités et les règles de fonctionnement des Accueils de loisirs (ACM) organisés pendant les vacances scolaires.

La commune de Tétéghem-Coudekerque-Village souhaite au travers de ses Accueils Collectifs de Mineurs proposer des animations de qualité aux familles utilisatrices. Les périodes d'ouverture ont été choisies en concertation avec les parents lors de commissions Enfance, de questionnaires ou de rencontres informelles (goûters, fêtes diverses, sorties familiales...).

Afin que chaque enfant puisse participer au centre de loisirs proposé dans la commune, en cas de difficultés financières de la famille, une prise en charge totale ou partielle des frais peut être payée par le CCAS. La commune a également passé une convention du dispositif « LEA » avec la Caisse d'Allocation Familiale.

#### **Article 2 - Public accueilli et jours de fonctionnement**

Le service s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans en priorité domiciliés sur le territoire de Tétéghem-Coudekerque-Village

- Accueil des enfants de 3 à 12 ans du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Une restauration possible le midi :

#### **Tarifs Habitant**

QF	Tarif repas	Temps animation	Total
QF<500	2	1	3
501<QF<700	2	1.1	3.1
QF≥701	2	1.2	3.2



## CENTRE SOCIOCULTUREL S<sup>T</sup> EXUPÉRY

Antenne Nord  
Rue Paul Claudel

59229 Tétéghem-Coudekerque-Village

Tél 03.28.58.73.02

Fax 03.28.21.52.86

www.ville-tcv.fr

Antenne Sud  
3 route du Chapeau Rouge

Tél 03.28.63.03.15

Fax 03.28.61.52.78



### Tarifs Extérieur

QF	Tarif repas	Temps animation	Total
QF<500	3	1.5	4.5
501<QF<700	3	1.8	4.8
QF≥701	3	2.05	5.05

- Un accueil échelonné de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30 selon QF par accueil.

QF	Habitant	Extérieur
QF<500	0.8	1
501<QF<700	0.9	1.2
QF≥701	1	1.4

- Un service de navette gratuit pour les enfants domiciliés au quartier Degroote/Chapeau rouge: 8h45, 12h, 13h45, 17h.  
(lieu : parking de l'école Brassens)

### Article 3 - Participation financière

Elle est calculée à la semaine en fonction du quotient familial (QF) de la famille

#### Tarifcation et modalités de paiement :

Quotient Familial	SEMAINE	
	Tarif Habitant	Tarif extérieur
QF < 369	7.50 €	7.50 €
370 < QF < 499	10.00 €	13.50 €
500 < QF < 700	12.00 €	18.00 €
701 < QF < 915	15.00 €	27.00 €
> 915	16.00 €	28.50 €

Les tarifs seront appliqués selon le QF et sur justificatifs, le cas échéant, la famille autorise l'organisateur à consulter le site « Cafpro » de la CAF pour vérification. En l'absence de justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Une facture globale sera éditée au terme du mois.

Les familles seront informées par mail dès la mise en ligne de la facture sur leur compte famille via le portail famille.



## CENTRE SOCIOCULTUREL S<sup>T</sup> EXUPÉRY

Antenne Nord  
Rue Paul Claudel

59229 Téteghem-Coudekerque-Village

Tél 03.28.58.73.02

Fax 03.28.21.52.86

[www.ville-tcv.fr](http://www.ville-tcv.fr)

Antenne Sud  
3 route du Chapeau Rouge

Tél 03.28.63.03.15

Fax 03.28.61.52.78



La facture devra être soldée avant tout nouveau service auquel cas votre enfant ne sera plus prioritaire pour accéder aux autres services (ACM, restauration scolaire, périscolaire, etc.).

### Plusieurs moyens de paiement sont envisageables :

- Par chèque bancaire à l'ordre de la Régie de recettes enfance à déposer en mairie ou à l'antenne nord du Centre Socioculturel
- En espèces (uniquement à l'antenne nord du Centre Socioculturel)
- En chèque vacances (uniquement à l'antenne nord du Centre Socioculturel)
- Sur le portail famille par carte bancaire (TIPI Régie)

### Article 4 - Inscriptions

Avant chaque période de vacances scolaires, une distribution des plannings d'activités sera faite dans les écoles avant le démarrage des vacances avec les modalités d'inscription.

Ces plannings seront aussi consultables sur le site de la Ville

Ils seront également affichés dans les salles d'activités, ainsi qu'à l'entrée de chaque école.

Au préalable, vous devez remplir **un dossier unique** d'inscription pour l'ensemble des services de la Ville pour vos enfants de 3/12ans qui sera valable sur une année scolaire (dossier disponible en mairie ou au niveau des antennes du Centre Socioculturel ou en téléchargement sur le site internet).

**Ce dossier doit obligatoirement être remis à l'antenne nord du Centre Socioculturel avant toute nouvelle inscription et afin d'accéder aux services de réservation en ligne.**

A la réception de ce dossier, **un identifiant et un mot de passe vous seront remis en main propre.** Ces derniers vous permettront de réaliser vos réservations en ligne via le portail famille.

**Aucun enfant ne pourra être admis s'il n'a pas été préalablement inscrit**

1. Rendez-vous sur le site internet de la ville : [www.ville-tcv.fr](http://www.ville-tcv.fr)

2. Cliquez sur l'onglet « Portail famille »

3. Pour accéder à votre compte famille, il faudra renseigner votre identifiant et mot de passe (remis une fois votre dossier unique déposé)

Afin de vous aider, une notice d'utilisation en ligne est téléchargeable.



## CENTRE SOCIOCULTUREL S<sup>T</sup> EXUPÉRY

Antenne Nord  
Rue Paul Claudel

59229 Téteghem-Coudekerque-Village

Tél 03.28.58.73.02

Fax 03.28.21.52.86

[www.ville-tcv.fr](http://www.ville-tcv.fr)

Antenne Sud  
3 route du Chapeau Rouge

Tél 03.28.63.03.15

Fax 03.28.61.52.78



### Les pièces à fournir avant toute inscription :

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile (moins de 3 mois)
- Certificat de responsabilité civile ou scolaire
- Copie du PAI si l'enfant en possède un
- Copie des vaccinations
- Copie de l'attestation CAF avec N° et quotient familial
- Copie de l'attestation de sécurité sociale (numéro et nom du bénéficiaire)
- Copie du jugement de divorce (partie où est stipulé le nom du parent ayant la garde de l'enfant)

Les enfants sont inscrits, au minimum pour une semaine sur des listes où leurs présences sont notées, chaque jour.

Les inscriptions pour les repas ainsi que les accueils échelonnés sont facultatifs, les jours doivent être réservés par vos soins.

Dans le cas où un enfant est absent pour cause médicale, le remboursement des jours d'absence peut être effectué : dans ce cas il faut fournir à la Responsable du Secteur un certificat médical afin de déduire le ou les jours avant la facturation (« absence excusée » sur le portail famille).

### Article 5 - Projet pédagogique et objectifs

#### Objectifs définis par la responsable du Secteur, les directeurs (trices) de session :

Faire passer de bonnes vacances aux enfants,  
Développer ou conforter la notion de civisme, de citoyenneté dans les relations entre les adultes et les enfants comme dans celles des enfants entre eux,  
Favoriser les principes de la laïcité en respectant toutes les différences chez les enfants accueillis comme dans l'équipe d'animation,  
Développer des notions d'autonomie chez les enfants,  
Instaurer comme principe de base, le respect des personnes, des locaux et du matériel mis à disposition,  
Favoriser l'imaginaire chez les enfants en essayant de mettre en place des activités sollicitant le rêve, l'imagination, comme des ateliers contes, des grands jeux, des jeux de découverte, etc.  
Favoriser l'épanouissement de chaque enfant au cours d'activités spécifiques, afin que chacun évolue au sein du Centre de Loisirs avec plaisir et en confiance,



## CENTRE SOCIOCULTUREL S<sup>T</sup> EXUPÉRY

Antenne Nord  
Rue Paul Claudel

59229 Tétéghem-Coudekerque-Village

Tél 03.28.58.73.02

Fax 03.28.21.52.86

Antenne Sud  
3 route du Chapeau Rouge

Tél 03.28.63.03.15

Fax 03.28.61.52.78

[www.ville-tcv.fr](http://www.ville-tcv.fr)



Développer la notion de confiance en soi, en responsabilisant dans la mesure du possible, les enfants,

Favoriser la libre expression et une bonne communication : boîte à idées, journal du Centre de Loisirs, reportages vidéo, reportages photos, site Internet, etc.

Proposer aux parents de participer à l'élaboration du planning général des Accueils de Loisirs, ainsi qu'aux réunions de bilan.

Favoriser l'embauche de personnel diplômé ou en cours de formation, afin de rechercher une qualité éducative et pédagogique.

### Moyens humains :

Un personnel de Restauration,

Un personnel d'entretien des locaux,

Une équipe d'animation diplômée en fonction de l'effectif d'enfants à accueillir :

- Personnel de direction : 2 directeurs pour les 2 accueils de loisirs (titulaires du BAFD)

- Personnel d'encadrement : une équipe qualifiée (titulaires et stagiaires du BAFA)

Des partenaires : la Commune et les groupes scolaires de la Ville, la C.A.F., les autocaristes, les Dunes de Flandres, le prestataire de Restauration pour les repas, les associations culturelles, sportives locales, pour des interventions ciblées et conventionnées.

Locaux : Deux groupes scolaires au centre du village avec :

Cours permettant l'accueil des enfants et le déroulement de grands jeux,

Salles d'activités,

Une salle de sport à proximité,

Un combiné multi sport attenant,

Un parc urbain tout proche,

Un restaurant scolaire, fonctionnant sous la forme d'un self- service, service à table pour les maternelles,

Une bibliothèque,

Pour les maternelles, accès à une salle de motricité et à un dortoir

Pour les primaires une salle d'infirmerie

### Fonctionnement :

Vacances d'hiver, de printemps, d'automne, 5 jours de fonctionnement (première semaine des vacances)

L'été : Cinq semaines de fonctionnement (3 semaines en juillet, 2 semaines en août)

Rythme quotidien : 8h30 à 12h/ de 14h à 17h30\*.

Restauration possible le midi.





## CENTRE SOCIOCULTUREL S<sup>T</sup> EXUPÉRY

Antenne Nord  
Rue Paul Claudel

59229 Tétéghem-Coudekerque-Village

Tél 03.28.58.73.02

Fax 03.28.21.52.86

[www.ville-tcv.fr](http://www.ville-tcv.fr)

Antenne Sud  
3 route du Chapeau Rouge

Tél 03.28.63.03.15

Fax 03.28.61.52.78



Inscriptions à la semaine.

\*accueil et départ échelonné : matin, matin et soir, ou soir.

Un thème, un fil conducteur est défini avant le Centre de Loisirs avec l'équipe d'animation recrutée.

Les activités se déroulent sous la forme de plusieurs ateliers respectifs, la durée de l'animation varie suivant l'âge du groupe d'enfants, et leur participation (entre 20 minutes et une heure quinze, pour les -de 6 ans et 30 minutes et 2 heures pour les plus grands).

Le choix de l'accueil pour les enfants entrant au CP est libre : soit les enfants restent encore sur l'accueil de loisirs maternels, soit ils découvrent les activités de l'accueil primaire. Pour une majorité, les parents optent pour un accueil primaire : en effet dès la rentrée de septembre, leur enfant fréquentera un nouveau lieu d'accueil et d'autres enfants. Cette transition des vacances permet aux enfants de se familiariser avec :

- La découverte des locaux, de la cour de jeux, des sanitaires
- Le fonctionnement du self pour les repas (dès le mois de juin tous les enfants de maternelle entrant au CP prennent au moins deux fois leur repas côté primaire)
- D'autres jeux, activités manuelles encadrés par des animateurs formés à cette tranche d'âge

**Les animateurs sont responsables des enfants pendant la période de fonctionnement du Centre de Loisirs.**

L'accueil échelonné de 8h30 à 9h est prévu, également un départ échelonné de 17h à 17h30 il permet à certains parents de mieux organiser leur vie professionnelle.

L'accueil en maternelle : il se fait pour tous les enfants, dans la salle d'éveil de l'école maternelle du village, dès 9h le matin et à 14h, l'après-midi pour les enfants ne restant pas à la cantine. Ils sont accueillis par les animateurs et se rendent dans leur salle d'activités respectives.

L'accueil en primaire : Les parents sont invités s'ils le souhaitent à accompagner leurs enfants jusqu'aux salles d'activités dès 9h le matin et à 14h, l'après-midi pour les enfants ne restant pas à la cantine

Le goûter : les parents doivent fournir un goûter à leur enfant. Chaque groupe gère ce moment, en fonction du déroulement des activités. Ce doit être un moment calme, propice à la rencontre avec l'autre, aux échanges, à l'écoute.



## CENTRE SOCIOCULTUREL S<sup>T</sup> EXUPÉRY

**Antenne Nord**  
Rue Paul Claudel

59229 Téteghem-Coudekerque-Village

Tél 03.28.58.73.02

Fax 03.28.21.52.86

[www.ville-tcv.fr](http://www.ville-tcv.fr)

**Antenne Sud**  
3 route du Chapeau Rouge

Tél 03.28.63.03.15

Fax 03.28.61.52.78



Les départs à 12h et à 17h : les enfants de 6 à 8 ans attendent que les parents viennent les chercher, sous le contrôle des animateurs, dans leurs salles d'activités. Les plus grands, rentrent chez eux seuls, sauf cas particulier, signifiés par les parents, sur la fiche d'inscription.

Les contacts parents/Direction : Chaque ACM a sa propre structure et donc une Direction. Le bureau de la responsable est à côté des salles d'animation, et ouvert aux personnes responsables des enfants en cas de besoin.

**Centre Maternel : 03 28 26 13 90**

**Centre Primaire : 03 28 26 15 20**

### Les repas :

En maternelle : la cantine est composée de tables et chaises adaptées aux enfants de moins de 6 ans, il y a un animateur par table avec les enfants. Le service est assuré par le personnel de restauration

En primaire : le service de restauration se fait sous la forme d'un self-service. Il fonctionne dès 12h pour les enfants dont les parents ont fait la demande sur la fiche d'inscription. Les animateurs de service, veillent au bon déroulement de ce moment privilégié.

Pour tous : Chaque enfant passe aux toilettes avant le repas. Les animateurs sont vigilants afin que tous les enfants se restaurent convenablement. Une tenue correcte est exigée, tant corporelle, que vestimentaire. Il sera demandé aux enfants de ne pas jouer avec la nourriture et de ne pas la gaspiller. Un service de restauration pour le midi est proposé afin de faciliter une certaine cohérence dans la continuité des animations. Apporter un service aux parents et aborder l'aspect nutritionnel des enfants en respectant des notions de ratios adaptés, permettre également la découverte de nouvelles denrées alimentaires

Les pique-niques : les destinations des lieux de pique-nique auront été déterminées au préalable par l'équipe d'animation. Les départs se font vers 10h au plus tard. Chaque animateur aura vérifié que les enfants ne mangeant pas à la cantine, ont bien leur panier repas. (Le service restauration pourra dépanner exceptionnellement, ceux qui les auraient oubliés.) Les repas des enfants mangeant à la cantine seront livrés sur les lieux de pique-niques dans la demi-heure précédent le déjeuner, dans le cas où la sortie est assez éloignée, les repas sont stockés dans des glacières et emmenés le matin même. Les animateurs auront prévu des activités en rapport avec le thème du Centre de Loisirs et du lieu d'accueil arrêté.



## CENTRE SOCIOCULTUREL S<sup>T</sup> EXUPÉRY

Antenne Nord  
Rue Paul Claudel

59229 Tétéghem-Coudekerque-Village

Tél 03.28.58.73.02

Fax 03.28.21.52.86

Antenne Sud  
3 route du Chapeau Rouge

Tél 03.28.63.03.15

Fax 03.28.61.52.78

[www.ville-tcv.fr](http://www.ville-tcv.fr)



L'après repas : il se déroule dans les deux accueils respectifs :

Pour les maternelles : une sieste est proposée pour les plus petits dans le dortoir.

Pour les plus grands ainsi que pour les groupes primaires, des temps calmes sont proposés sous la forme d'ateliers de repos, de lecture, de dessin, de jeux de société, d'activités manuelles, de discussions plus individualisées pour les plus grands.

Une salle est exclusivement réservée à cet espace « coin détente, après repas ».

Pour les enfants plus dynamiques, uniquement chez les primaires, des activités sportives sont mises en place comme un atelier danse ou d'expression corporelle.

Des animateurs sont prévus pour accueillir les enfants n'ayant pas mangé sur place, dès l'entrée du Centre de Loisirs tandis que les autres, regagnent leurs lieux d'activités.

Les activités manuelles : les animateurs ont au préalable, préparé leurs interventions. Ils doivent veiller à ce que les enfants soient en capacité de développer leur sens créatif, leur imaginaire. Ils leur fixent des objectifs simples à atteindre pour stimuler, leur écoute, leur faculté d'initiative, leur envie de réussite. Mise en place d'activités permettant et facilitant la décoration avec les enfants, des locaux du Centre de Loisirs, du restaurant scolaire, des salles d'animations, en rapport avec le thème défini.

Les grands jeux : l'équipe d'animation a la charge de préparer et d'organiser des activités sortant de l'ordinaire à l'occasion de ces grands jeux, prévus régulièrement tout au long du Centre de Loisirs. Ils favoriseront ainsi, l'esprit d'équipe, la notion de partage, l'émulation et la découverte de milieux différents.

Les ateliers de motricité maternels : permettront aux enfants de développer leur agilité, leur notion d'équilibre, et d'acquérir ou développer la maîtrise des gestes.

Les activités sportives : soient en utilisant les compétences de l'équipe d'animation, soient en utilisant le tissu associatif sportif local, très dense. Des challenges, des rencontres, des tournois, permettront de respecter les notions de mixité, de développement corporel, d'acquisitions de technicité, de perfectionnement spécifique, de partage, de respect de l'autre et d'esprit d'équipe, de solidarité.

La piscine : ces sorties, régulières, doivent permettre aux enfants de se familiariser avec un autre milieu naturel, l'eau.

Pour les maternelles : de développer leur motricité. Les groupes n'excèdent pas 5 enfants par animateur pour les moins de 5 ans.

Pour les primaires : apprendre à nager, mettre en évidence quelques aptitudes pour la natation, plus simplement apprécier le contact avec l'eau et s'y mouvoir en toute sécurité. Groupes de 8 enfants par animateur pour les plus de 6 ans ; 5 enfants pour les moins de 6 ans.